



COMPTE-RENDU DES CAPL n°1 ET 2

Listes d'aptitude pour l'accès aux grades supérieurs 14 et 18 novembre 2013

Après l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a fait la déclaration liminaire suivante commune aux CAP n° 1 et 2 :

Augmenter les promotions dans la transparence et la justice, est plus que jamais urgent

La CAPL de ce jour se réunit au moment où le budget 2014 est en débat au parlement. Une nouvelle fois ce budget d'austérité se traduira par des coupes sévères dans les services publics. Après les nouveaux cadeaux faits aux entreprises avec le crédit compétitivité de 20 milliards d'euros (qui s'ajoutent aux 200 milliards annuels d'aides et exonérations diverses) le gouvernement présente la note aux salariés, chômeurs et retraités. Plutôt que de s'attaquer comme promis à la Finance, François Hollande s'empresse d'obéir aux injonctions de Bruxelles. Ainsi après une nouvelle régression des régimes de retraites, le gouvernement continue de sabrer dans les dépenses publiques. La grande réforme fiscale annoncée pour plus de justice et d'efficacité économique est abandonnée. Les timides taxations du capital sur les plus-values et l'impôt sur les sociétés sont retirées sur simple injonction du MEDEF. La fraude fiscale bat des records estimés à au moins 50 milliards par an.

Cela n'empêche pas le gouvernement d'annoncer 2000 suppressions d'emplois à la DGFIP pour 2014 soit probablement encore une dizaine pour notre département.

Alors bien sûr avec une telle politique ou le remboursement de la dette absorbe 15% des recettes fiscales, les déficits se creusent et il ne reste plus rien pour le pouvoir d'achat des salariés, retraités et fonctionnaires. Pas étonnant que dans ces conditions des révoltes éclatent comme en Bretagne où que le FN trouve un regain de sympathie auprès de la population, avec tous les dangers que cela représente.

Cette forme d'aveuglement plus ou moins consciente du gouvernement peut conduire au pire. Face à ce fiasco politique et social, certaines forces politiques et patronales font feu de tout bois pour réaliser enfin leur rêve, à savoir rompre avec les principes de solidarités sociales issues de la résistance et de l'après-guerre. Nous vivons peut-être une période paradoxale où nos systèmes de retraite, de santé, d'éducation et de services publics pourraient disparaître alors qu'ils n'ont jamais autant montré leur utilité et leur efficacité.

Pour en venir à la CAPL de ce jour, on ne peut plus continuer ainsi. Alors que les places aux concours se réduisent, que les promotions par tableau d'avancement également, que le gel du point d'indice se poursuit, beaucoup d'agents portent leurs espoirs sur les listes d'aptitudes. Vos critères de sélections sont archaïques et dépassés. L'arbitraire et l'opacité dominant ; ce qui crée dans les services une frustration,

une colère voire un découragement bien légitimes. Des collègues irréprochables avec plus de 30 ans d'ancienneté sont classés « à revoir » tandis que d'autres avec à peine la moitié sont classés « très bons » et même sont promus. Pour la CGT, il est urgent de tourner la page de cette forme de sélection injuste en y incluant notamment une épreuve professionnelle à la place du jugement du Directeur.

...

En réponse à notre déclaration liminaire, le président ne conteste pas le fait que la liste d'aptitude reste une alternative aux concours ou aux examens professionnels.

Le président a rappelé que la mobilité géographique reste un critère prédominant. Ce rappel s'adressait principalement aux candidats de C en B, puisque pour la 1ère fois, les agents filière Gestion Publique, s'ils sont promus, participent au mouvement national. Cette année, après les réunions organisées par la Direction sur les nouvelles modalités, des agents ont retiré leur candidature. Le Président a souligné que c'était faire preuve d'une grande honnêteté de leur part.

L'an passé, l'affectation de deux agents promus leur a posé problème. De fait, un des deux a accepté de prendre son poste et l'autre a renoncé à sa promotion. Au final, cela fait un agent qui a perdu son poste de cadre C et qui a empêché un autre agent de profiter d'une promotion !!

La CGT Finances Publiques dénonce que cette année le nombre de promus au niveau national et par déclinaison au niveau local est en forte diminution. Concernant les promus au grade de contrôleurs, leur nombre sera de maximum 6 collègues et d'au plus 1 pour inspecteur. Cette année, l'exercice a été très cadré par la direction générale.

Le déroulement des CAP locales :

CAPL N°2 – liste d'aptitude de C en B du 14 novembre 2013

1- Approbation du PV du 12/07/2013 :
Approuvé à l'unanimité.

2- Liste d'aptitude de C en B :

La Direction Générale a demandé au Président de faire lecture à l'ouverture de la CAP d'une lettre qui sera adressée à tous les agents « excellents » de manière individuelle, afin de leur rappeler les conséquences de la renonciation, à savoir :

- Si l'agent renonce avant le projet national : pas d'incidence il garde son poste de catégorie C et son affectation ;
- Si l'agent renonce après le projet national : il perd son poste et devient « A La Disposition Yonne »,

Cette année, il y avait 43 postulants sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur (contre 65 l'an passé): 23 de la FGP et 20 de la FF.

Une organisation syndicale a demandé que de nombreux dossiers soient remontés dans la catégorie supérieure. Concernant le passage de « à revoir » en « très bon », il s'agirait d'avoir un geste de reconnaissance des qualités de l'agent.

Le président a répondu que l'inscription dans la catégorie de « très bon » ne pouvait pas constituer un moyen de reconnaissance, car des agents tout aussi méritant ne postulent pas. La notation reste le principal moyen de reconnaissance pour l'Administration. Pour l'inscription d'agents supplémentaires en « excellents », le Président ne le veut pas car il souhaite rester crédible. A quoi bon inscrire un agent en « excellent » si la promotion ne se fait que dans 5 ans ?

La CGT Finances Publiques a souhaité connaître les critères de sélection et la méthodologie retenue.

Le président a rappelé les différents critères retenus pour l'examen des listes d'aptitude, à savoir, travail effectué dans l'année, capacité à encadrer, capacité à changer de métiers et mobilité géographique.

La diversité du parcours professionnel a aussi été regardé , ainsi que la volonté de progresser par voie de concours.

Nous avons ensuite étudié la totalité des dossiers en débutant par les « excellents », puis les « très bons » et enfin les « à revoir ».

Après les débats, le Président a demandé une suspension de séance afin de procéder aux choix des dossiers à modifier.

Après suspension l'interclassement effectué par l'administration pour les dossiers jugés excellent est le suivant :

- 1 - Maité PERRIER (FGP)
- 2 - Georges RATISBONNE (FGP)
- 3 - Maria TRONCIN (FF)
- 4 - Véronique DABREMONT(FF)
- 5 - Delphine MARY (FGP)
- 6 - Laurence PLECY (FF)
- 7 - Christelle HUBERT (FGP)

Ainsi, 7 personnes seront proposées en « excellent » contre 5 avant le début de la CAPL, la potentialité maximale imposée par la DG suite au plan de qualification interministériel est de 6.

Cette liste sera examinée en CAP Nationale

Toutes les Organisations syndicales ont voté contre.

La CGT Finances Publiques justifie son vote par la baisse du plan de qualification et la subjectivité du mode de sélection, en rappelant qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un vote contre les agents proposés, compte tenu de l'excellence des dossiers examinés.

Concernant l'examen des dossiers des à revoir, 2 dossiers sont passés de « à revoir » à « très bons ». La liste des « très bons » dossiers est donc composée de 19 personnes.

Toutes les Organisations syndicales ont voté contre, la CGT pour les mêmes raisons que précédemment.

Les représentants de la CGT-Finances Publiques CAPL n° 2 Sophie NIEWIAROWSKI Titulaire Trésor de Pont sur Yonne ;
Jocelyne PION Suppléante SIE Tonnerre ;
Nathalie ZELMAT Titulaire SIP Joigny ;
Stéphane BERGER - Expert DDFIP;

CAPL N°1 – liste d'aptitude de B en A du 18 novembre 2013

1- Approbation des PV du 10/07/2013 et 19/09/2013 :

Approuvés à l'unanimité.

2- Liste d'aptitude de B en A :

Cette année, il y avait 19 postulants sur la liste d'aptitude au grade d'inspecteur (8 de la FGP et 11 de la FF).

Une organisation syndicale a demandé que de nombreux dossiers soient remontés dans la catégorie supérieure. Concernant le passage de « à revoir » en « très bon », il s'agirait d'avoir un geste de reconnaissance des qualités de l'agent.

Le président a répondu qu'il se heurte aux quotas et que l'inscription dans la catégorie de « très bon » ne pouvait pas constituer un moyen de reconnaissance, car des agents tout aussi méritant ne postulent pas. La notation reste le principal moyen de reconnaissance pour l'Administration. Pour l'inscription d'agents supplémentaires en « excellents », le Président ne le veut pas car il souhaite rester crédible. A quoi bon inscrire un agent en « excellent » si la promotion ne se fait que dans 10 ans ? Quel espoir peut-on donner ?

Le Président nous a répondu que l'âge ne doit pas être un critère mais il faut que l'agent puisse dérouler une carrière.

Certains postulants, compte tenu de leur âge et du nombre de candidats ont très peu de chance d'être retenus. La Direction doit se mettre en rapport avec eux pour leur expliquer la situation.

Nous avons ensuite étudié la totalité des dossiers en débutant par les « excellents », puis les « très bons » et enfin les « à revoir ».

Après les débats, le Président a demandé une suspension de séance afin de procéder aux choix des dossiers à modifier.

Après suspension l'interclassement effectué par l'administration pour les dossiers jugés excellent est le suivant :

1 - Nicole BREUILLE (FGP)

2 - Marine PANTALEON (FF)

3 - Muriel DESCOINS (FGP)

Ainsi, 3 personnes seront proposées en « excellent », la potentialité maximale imposée par la DG suite au plan de qualification interministériel est d'au plus 1.

Cette liste sera examinée en CAP Nationale

FO a voté pour

la CGT Finances Publiques et Solidaires ont voté contre.

Concernant l'examen des dossiers des à revoir, 1 seul dossier est passé de « à revoir » à « très bons ».

La liste des « très bons » dossiers est donc composée de 7 personnes.

FO a voté pour

la CGT Finances Publiques et Solidaires ont voté contre.

Analyse de la CGT

Finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. Les finances publiques revendiquent donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale. Les finances publiques réaffirment son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles d'être en cause la linéarité des carrières.

QUESTIONS DIVERSES

- De nombreux points déjà évoqués lors du CT du 7 novembre dernier, ont été réabordés par une organisation syndicale en questions diverses, alors même qu'elle avait des représentants présents en séance....
- Une organisation syndicale a évoqué la souffrance des agents d'une petite trésorerie en s'interrogeant sur son éventuelle fermeture....La direction n'envisage pas actuellement la fermeture de postes.....
- La situation du SIP de Joigny, qui rencontre actuellement des problèmes d'effectif, a été évoquée. Les agents sont inquiets du surcroît de travail que va engendrer la révision des locaux professionnels. D'autre part, la Direction est consciente des problèmes rencontrés notamment par le SPF d'Auxerre, le SPF de Sens et le SIE de Sens.
- Il a été évoqué succinctement les futures suppressions d'emplois dans le département. Elles ne seront pas aussi fortes que les années précédentes et concerneront au moins un A+ et des agents de catégorie A.

BULLETIN D'ADHESION

(à remettre à un élu
de la CGT Finances Publiques)



Avec la CGT Finances Publiques, pour un syndicalisme
offensif, solidaire et citoyen...Je me syndique !

NOM
Affectation/service

Prénom
Grade

N° DGI
Indice

Je déclare vouloir adhérer à la CGT Finances Publiques

Date :